DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE BURES SUR YVETTE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE GIF

Le mercredi 3 avril 2024, le Conseil municipal dont les membres ont été légalement convoqués le mardi 9 avril, s'est réuni à 19h00 en séance publique, sous la présidence de Jean-François VIGIER, Maire, à Bures-sur-Yvette, salle des Cérémonies.

ETAIENT PRESENTS: Anne BODIN, Jean-Marc BODIOT, Céline VALOT, Yvon DROCHON, Christophe DEBONNE, Elgan DELTERAL-DAURY, Richard VARSAVAUX, Philippe HAUGUEL, Joël ROBICHON, Pascal VERSEUX, Michel GILBERT, Véronique DUBAULT, Philippe TROCHERIS, Marie MONSEF, Michel LAUER, Thierry PRADERE, Adrienne RESSAYRE, David TREILLE, Dominique JACQUET, Patrice COLLET et Danièle CARRIERE.

## DATE D'AFFICHAGE

ABSENT (S) EXCUSE (S): Irène BESOMBES pouvoir à Anne BODIN.

Arnaud POIRIER pouvoir à Joël ROBICHON. Cécile PREVOT pouvoir à Jean-François VIGIER. Gauthier LASOU pouvoir à Joël ROBICHON. Rosa HOUNKPATIN pouvoir à Philippe HAUGUEL. Sandrine CROISILLE pouvoir à Michel GILBERT. François EVRARD pouvoir à Jean-Marc BODIOT.

ABSENT (S): /

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Elgan DELTERAL-DAURY

Nombre de Conseillers

En exercice 29
Nombre de présents 22
Nombre de votants 29

OBJET: 031/2024 - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - P.L.U. - SECTEUR DE MONTJAY.

Rapporteur: Jean-Marc BODIOT

Le CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153 et suivants et R.151 et suivants,

Vu le PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018 et mis en compatibilité par délibération en date du 18 février 2019.

**Considérant** la volonté de vigilance quant à l'évolution du site de Montjay fortement exprimée dans la délibération de mise en révision du PLU en février 2016 et toujours renouvelée,

.../...

Considérant le souhait de conserver et protéger le patrimoine historique de la Commune et notamment le site dit « Château de Montjay »,

Considérant également l'engagement de la Commune en matière de protection de l'environnement, de la qualité de vie et du patrimoine végétal sur son territoire,

Vu la présentation en commission municipale n°4 – Urbanisme / Environnement / Transition / Nouvelles technologies qui s'est tenue le 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré, PAR 25 VOIX POUR (les élus de la majorité + Danièle CARRIERE et Patrice COLLET) et 4 ABSTENTIONS (Thierry PRADÈRE, David TREILLE, Adrienne RESSAYRE et Dominique JACQUET).

- Prescrit la modification du PLU sur le secteur dit « Château de Montjay ».
- Précise les objectifs poursuivis dans le cadre de la modification du PLU, objectifs qui sont les suivants :
  - Assurer la réfection et la protection du Château de Montjay et du pavillon des Amours ainsi que celle du parc;
  - Assurer la préservation de l'environnement du secteur de Montjay tout en permettant la réalisation de logements dans le bâti existant.
- Donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU.
- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Fait et délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents Pour Extrait Certifié conforme

7 AVR. 2024

BURES-SUR-YVETTE Je

Le Maire,

Jean-François VIGIER